

Communauté de Communes  
de Sézanne Sud-Ouest Marnais

Rapport  
d'orientation budgétaire  
pour 2022

Présentation au Conseil  
Communautaire

7 mars 2022

# SOMMAIRE

## Introduction

Elément de contexte économique

L'international et l'Europe

La France

Les autres mesures pour les collectivités relatives au PLF 2022

Les règles de l'équilibre budgétaire

Le contexte local

Les caractéristiques budgétaires, tendances et orientations pour 2022  
(budget principal)

## 1. Les recettes de la collectivité

---

1.1 La fiscalité directe

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2022

1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

2.2 Les charges de personnel

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la collectivité

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

## 3. L'endettement de la collectivité

3.1 L'évolution de l'encours de dette

3.2 La solvabilité de la collectivité

## 4. Les investissements de la collectivité

4.1 Les épargnes de la collectivité

4.2 Les dépenses d'équipement

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2022

---

## 5. Les ratios de la collectivité

## ANNEXES

Les comptes administratifs de tous les budgets

Les investissements programmés en 2022 pour le budget principal

Les reports 2021/2022

Le coût du service déchets

Les prévisions d'investissement des budgets annexes

## Introduction

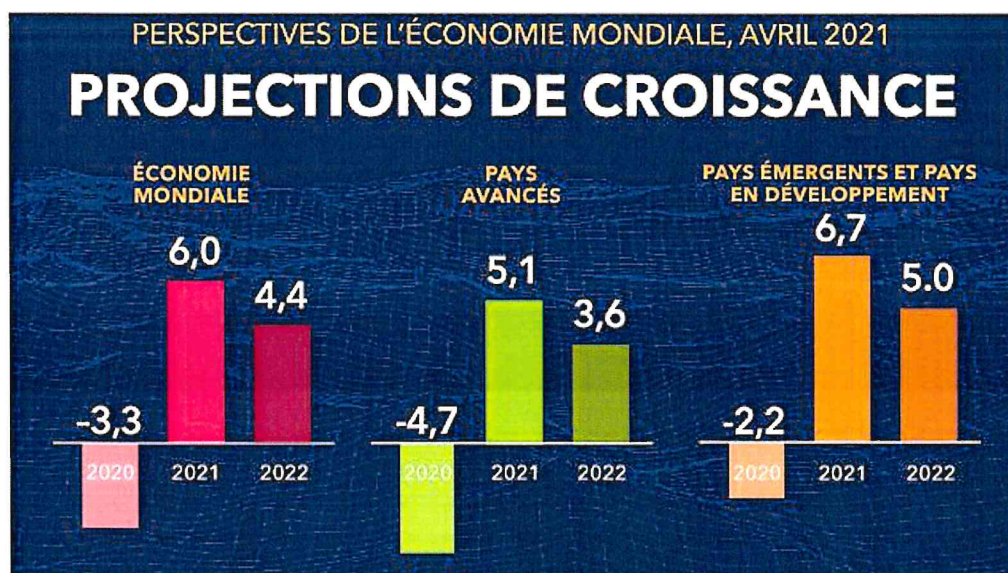
La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

## Le contexte macroéconomique

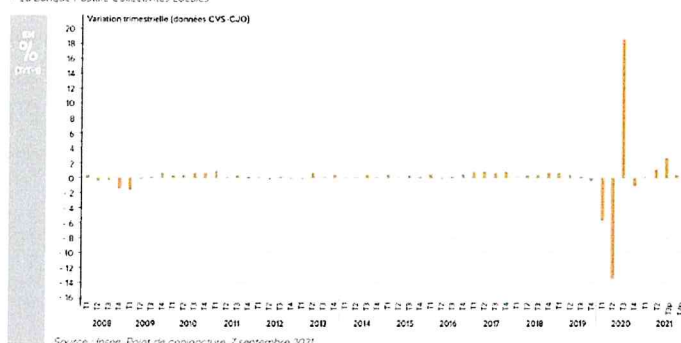
Un ralentissement progressif de la croissance après une forte reprise au niveau mondial

- Dans la majorité des secteurs de l'économie (hors transports aériens et tourisme), les conditions d'activité d'avant crise sanitaire ont été retrouvées pour la plupart des pays. La croissance du PIB mondial devrait avoir atteint, d'après les estimations du FMI, +6 % en 2021.
- Même si la croissance demeurera vigoureuse en 2022, un ralentissement est attendu, notamment sous l'effet de difficultés dans les chaînes d'approvisionnement, d'une pénurie de main d'œuvre, d'une hausse des coûts du transport et d'un renchérissement du prix des matières premières et de certaines consommations intermédiaires. Toujours selon le FMI, le PIB mondial ne progresserait que de +4,4 % en 2022.



## EVOLUTION DU PIB EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



## POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>PIB réel</b>	1,8	- 8,0	6,7	3,6	2,2	1,4
<b>IPCH</b>	1,3	0,5	2,1	2,5	1,5	1,6
<b>IPCH hors énergie et alimentation</b>	0,6	0,6	1,3	1,8	1,7	1,7
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	11,7	2,4	4,4	3,5
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,6	6,1	2,2	1,0
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,7	0,6	1,3	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,0	7,9	7,8	7,7

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 29 octobre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

### Les prévisions de croissance pour 2022

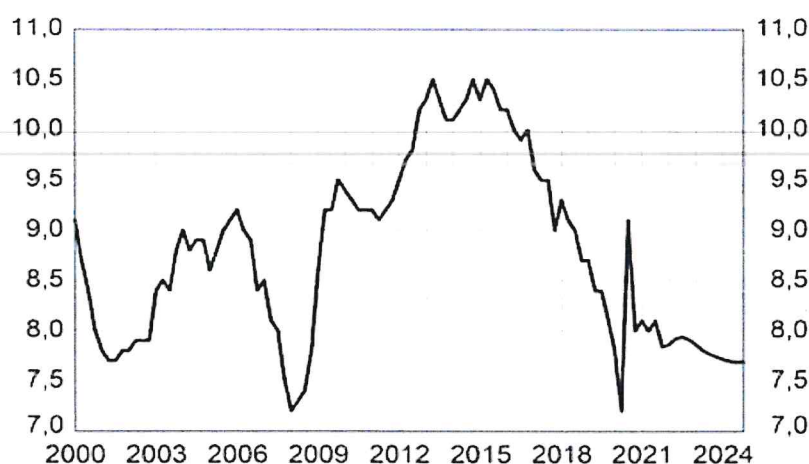
- La croissance du PIB en France devrait avoir atteint, d'après les dernières estimations de l'Insee, +6,8 % en 2021 (soit en deçà de l'hypothèse de +8 % prévue dans la LFI 2021).
- La France bénéficiera encore en 2022 d'un effet de rattrapage qui se produira principalement au 1<sup>er</sup> semestre. Sur l'année, le PIB devrait croître de +4,2%. Son évolution devrait retrouver un rythme plus « habituel » en fin d'année (entre +1 % et +1,5 %). La LFI 2022 est bâtie sur un taux de croissance du PIB de +4 %.
- Les incertitudes restent fortes. Certaines sont favorables (consommation soutenue des ménages, baisse du taux d'épargne), d'autres défavorables (situation sanitaire et reprise épidémique avec le variant Omicron, inflation, tensions sur les approvisionnements, ralentissement de l'économie chinoise, etc.).
- Un autre risque doit être souligné : cette forte croissance devrait être stimulée avant tout par la hausse de la consommation, ce qui tend à accroître le déficit de la balance commerciale, déjà fortement creusé par la facture énergétique. En 2021, ce dernier avait déjà atteint le seuil historique de -9 Md€.

## Le taux de chômage attendu pour 2022

- D'après une note de conjuncture publiée le 14/12/2021 par l'Insee, le taux de chômage mesuré au sens du Bureau international du travail devrait passer de 8,1 % à 7,8 % de la population active en moyenne sur le quatrième trimestre 2021.
- Il perdrait encore 0,1 point chacun des deux premiers trimestres de l'année 2022, pour descendre jusqu'à 7,6 % en juin.
- Ce rebond de la population active doit cependant être modéré par le biais statistique qu'induit la prévalence des contrats d'apprentissage et l'effet structurel de l'apprentissage depuis la réforme de ce dernier en 2018.

### Graphique 4 : Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



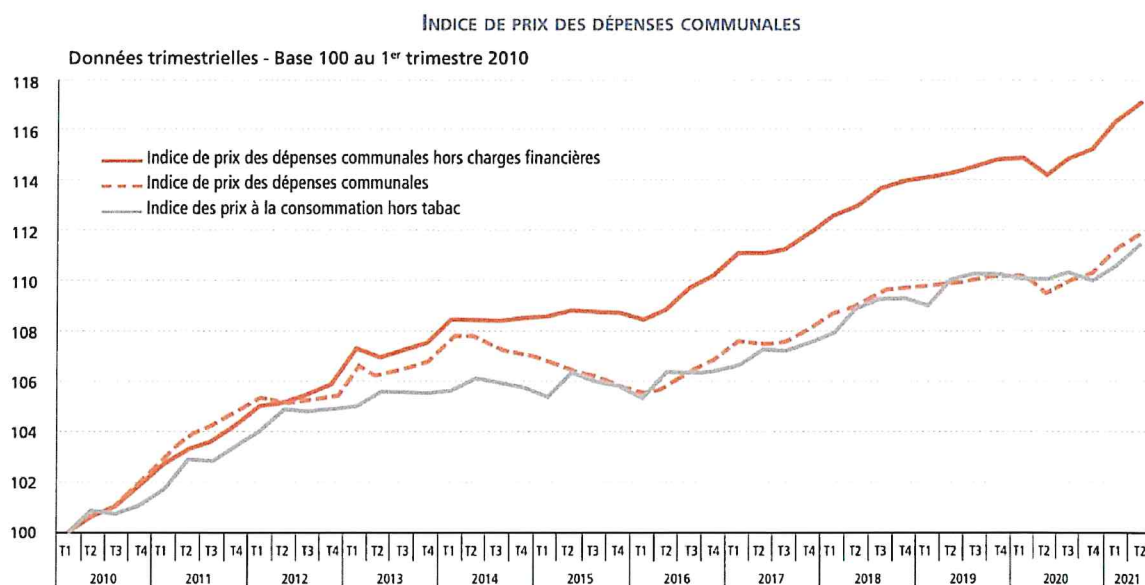
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

## Les risques liés à l'inflation

- Le rebond de l'activité économique provoque, depuis plusieurs mois, une poussée d'inflation principalement liée à l'augmentation des prix de l'énergie et des prix industriels.
- Aux Etats Unis, l'inflation a atteint un record de +7 % (5,5 % hors énergie et alimentation) en 2021. Outre le fait que le prix de l'essence a augmenté de moitié, cette hausse s'est répercutée dans tous les domaines (logements, transports et alimentations). D'autres effets sont à prévoir, puisque la Banque Fédérale a été contrainte, pour y faire face, de réduire ses achats en Bon de Trésor, jusqu'à présent à des taux d'intérêts bas.
- En France, la tendance n'est pas aussi forte, mais l'inflation devrait rester élevée. La hausse de l'indice des prix à la consommation entre 2020 et 2021 est estimée à environ +3 %, même si certains observateurs anticipent un niveau plus élevé. Mais contrairement aux premières estimations faites par les économistes, le phénomène pourrait être plus important que prévu et s'inscrire dans la durée, en se maintenant à minimum +1,5 % pour les années à venir.

## Un risque accru pour l'indice de prix des dépenses communales

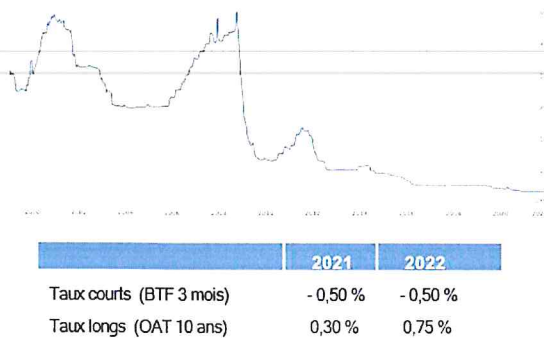
- L'indice de prix des dépenses communales est un indicateur qui reflète avant tout le panier des biens et services à la charge des communes, au même titre que l'inflation pour le panier de consommation des ménages.
- Même si on observe des différences notables suivant le type la collectivité concernée, en général, les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus importante que celle des ménages.
- Le 30/06/2021, l'indice lié aux dépenses hors charges financières des communes a connu une hausse de +1,12 % sur les quatre derniers semestres, soit trois fois plus importante que l'indice des prix de la consommation hors tabac sur la même période (+0,42 %).
- De plus, la dépense publique est liée à différents paramètres. Certains pèsent énormément dans la composition de l'indice, y compris avec des variations modérées, à l'instar des dépenses de personnel et des coûts de construction, particulièrement sensibles à l'évolution du cours des matières premières. D'autres ont un poids plus modestes, mais fluctuent énormément, à l'instar de l'indice de prix des frais financiers ou encore du prix des combustibles et carburants.
- De ce fait, face à la très forte augmentation de l'inflation ces derniers mois, on peut craindre une hausse d'autant plus conséquente de l'indice de prix des dépenses communales, ce dans un contexte marqué par l'envolée du cours des matières premières et la remontée des taux d'intérêts.
- Cela risque à terme de réduire l'impact de l'effort des collectivités locales en matière d'investissement.



## L'évolution des taux d'intérêt

- La France continue de bénéficier de conditions de financement favorables, avec des taux bas à court et long terme.
- Toutefois, en parallèle de la forte inflation à présent constatée, l'ensemble des taux devrait remonter, comme en témoigne la tendance observée à l'échelle de l'Europe. L'Allemagne, qui bénéficiait jusqu'alors de conditions encore plus avantageuses, avec des taux à dix ans négatifs, est sur le point de voir cette parenthèse initiée en 2019 se refermer, avec des taux à présent à -0,2 %. Ils ont même atteint 1,2 % en Italie.
- En France, les bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés (BTF) engendrent toujours des recettes grâce aux taux négatifs, mais ces derniers seront également amenés à remonter à terme.
- De ce fait, même si les dépenses d'intérêts des administrations publiques de l'Etat continuent pour le moment de diminuer, la tendance va sans doute s'inverser dans les prochaines années.

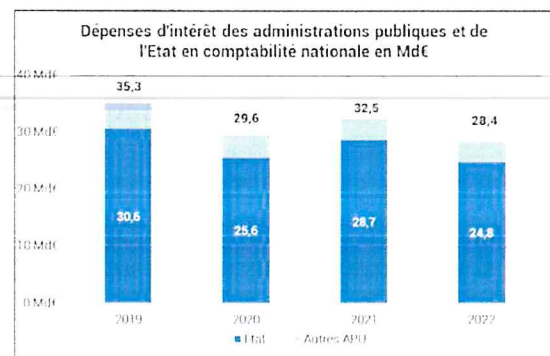
Evolution des taux d'intérêt BTF 3 mois



Source : PLF 22, Rapport économique et social

Challenges publics simco

Graphique 3



Source : AFT pour la dette de l'Etat - DG Trésor pour la prévision toute APU

Note de lecture du graphique : les dépenses d'intérêt des administrations publiques en comptabilité nationale diffèrent des Crédits budgétaires inscrits dans le programme 117 du budget général de l'Etat qui ne couvrent que le périmètre de l'Etat et ne retracent pas le coût du financement effectif de l'Etat en comptabilité nationale comme mesuré ici.



## Les mesures pour les collectivités relatives à la LFI 2022

### *Dotations de l'Etat*

La DGF reste stable en 2022 avec une enveloppe de 26,8 Md€, soit 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements. L'évolution du montant de la DGF par rapport à 2021 résulte de l'évolution des modalités de répartition suivantes :

L'Etat propose plusieurs évolutions des modalités de répartition de la DGF des communes, des EPCI à fiscalité propre et des départements, ainsi que des ajustements relatifs aux dispositifs de péréquation horizontale.

1. Il prévoit notamment de majorer de 190 M€ les dotations de péréquation des communes :
  - à hauteur de 95 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)
  - et 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR)

Soit une progression plus rapide qu'en 2021 où ces deux dotations avaient progressé de 90 M€ chacune, et de 10 M€ pour les dotations de péréquation des départements ; ceci afin de renforcer l'effort de solidarité au sein des concours financiers de l'État.

2. Il poursuit la progression de la péréquation versée aux communes des départements d'outre-mer, qui bénéficient actuellement d'une quote-part : la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM).

À ce titre, le taux de majoration démographique permettant de fixer le montant de la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM) est à nouveau augmenté afin de réaliser en 2022 la moitié du rattrapage restant à réaliser.

Les sommes ainsi dégagées viennent alimenter la dotation de péréquation outre-mer (DPOM) créée en loi de finance initiale pour 2020, dont les critères de répartition ciblent les communes des départements d'outre-mer disposant des ressources les moins élevées et des charges les plus lourdes.

Par ailleurs, le comité interministériel aux ruralités de novembre 2020 a prévu le renforcement des instruments financiers permettant de soutenir la production d'aménités rurales par les collectivités territoriales.

3. Dans cette perspective, le LFI prévoit un élargissement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité, créée en 2019, dont le montant passerait de 10 à 20 millions d'euros.

Cette dotation participe au verdissement des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales et s'inscrit dans la continuité de l'Agenda rural et des travaux sur la prise en compte des aménités rurales dans l'action publique qui en ont découlé, ainsi que dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées.

Cette dotation bénéficiait jusqu'à présent, sous certaines conditions, aux communes situées dans les zones Natura 2000, dans des parcs naturels marins ou dans des cœurs de parcs nationaux. La LFI institue :

- une quatrième fraction de la dotation, d'un montant de 5 millions d'euros, afin de prendre en compte les charges pouvant résulter des aménités rurales pour les communes se trouvant dans les parcs naturels régionaux (PNR). Une modification

des taux de répartition de la dotation pour les trois fractions déjà existantes est par conséquent proposée ;

- une augmentation du montant de la part « Natura 2000 » de cinq millions d'euros et élargit ses bénéficiaires en abaissant à 60 % le taux de couverture du territoire par la zone protégée (contre 75 % actuellement) ;
  - le procédé à d'autres ajustements d'une portée limitée : il substitue le potentiel financier au potentiel fiscal dans la répartition, de manière à mieux refléter la richesse mobilisable par les communes, et prévoit une augmentation progressive sur trois ans du montant subventionné pour les communes devenant éligibles à la dotation du fait d'une adhésion à une charte d'un parc national ou d'un PNR, afin de lisser dans le temps les effets de cette adhésion sur l'enveloppe attribuée et d'en renforcer la prévisibilité.
4. La LFI propose enfin un ajustement de la répartition du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux perçus par les départements (FNP DMTO).

Rendu nécessaire par l'évolution du panier de recettes des départements à l'issue de la réforme de la fiscalité locale, la répartition du FNP DMTO fait en effet intervenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties départemental (TFPB) de l'année précédente. À compter de 2022, ce critère ne pourra plus être utilisé, les départements ne percevant plus de TFPB depuis 2021. Il est proposé de conserver le taux de TFPB adopté en 2020, de manière transitoire en 2022, le temps de trouver, en concertation, une solution plus pérenne en lien avec le CFL et les départements.

#### *Mini-réforme des indicateurs*

La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF vise en premier lieu à tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités territoriales.

Ces évolutions, issues des travaux menés par le Comité des finances locales, visent à tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes ; la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la création d'un prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels) et ainsi retranscrire le plus fidèlement possible le niveau de ressources des collectivités.

Conformément à la délibération adoptée par le Comité des finances locales, la LFI intègre également plusieurs impositions communales au calcul du potentiel financier des communes, ainsi que du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), afin de renforcer la capacité de ces indicateurs à refléter une image fidèle de la richesse relative des collectivités concernées.

Le Gouvernement propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal et de l'effort fiscal agrégé tout en changeant son approche : il fait ainsi de celui-ci, jusqu'alors centré sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune, un indicateur centré sur les produits perçus par la commune elle-même. L'objectif poursuivi par l'indicateur serait désormais de comparer les impôts effectivement levés par une commune aux impôts qu'elle pourrait lever si elle appliquait les taux moyens d'imposition, en cohérence avec l'utilisation faite de cet indicateur dans le calcul des dotations.

Il étend enfin le champ d'application de la fraction de correction intégrée par la loi de finances pour 2021 dans le calcul des indicateurs pour éviter que ces évolutions ne déstabilisent la répartition des dotations. Il prévoit ainsi que cette fraction de correction, dont les modalités de calcul seront précisées par décret en Conseil d'État, soit établi de façon à englober l'ensemble des réformes des indicateurs financiers réalisées en loi de finances pour 2021 et dans le présent article. La neutralisation sera complète en 2022.

#### *Poursuite du Plan « France Relance » de 2020*

La LFI pour 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance » destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques. Un an après sa présentation, 47 Md€ ont déjà été engagés ; le Premier ministre a fixé un objectif d'engagements de 70Md€ d'ici à fin 2021.

Son déploiement se poursuivra en 2022 : la LFI 2022 prévoit ainsi l'ouverture de 12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021. Il prévoit également l'ouverture de 1,2 Md€ d'autorisations d'engagement (AE) supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche.

#### *Compensation de la TH des résidences principales pour les intercommunalités*

Depuis 2021 les intercommunalités disposent d'une fraction de la TVA correspondant à leur ancien produit de TH sur les résidences principales. Il était prévu que cette fraction calculée une fois pour toute sur le montant de TVA de 2020 évolue chaque année comme la progression de la TVA au niveau national. Mais la crise sanitaire et économique de 2020 ayant entraîné une chute de la TVA en 2020, la part revenant aux collectivités aurait été plus élevée que prévu.

On se rappelle que la loi de finances de l'année dernière a supprimé cet effet d'aubaine inattendu. Elle a d'une part, changé l'année de référence pour le calcul du ratio de 2020 à 2021 et, d'autre part, modifié son indexation, en la fixant sur l'année en cours. Ainsi, les intercommunalités bénéficieront en 2022 de la dynamique de la TVA de 2022 : 5,4%.

## Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont *respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- 
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

## Le contexte local

Par arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016, le Préfet de la Marne, Denis CONUS, officialisait la création de notre Communauté de Communes de Sézanne Sud-ouest Marnais, issue de la fusion de la CCCS, de la CCPA et de la CCPC., à compter du 1er janvier 2017.

Depuis lors, la CCSSOM n'a eu de cesse de travailler à une mise en place efficiente dans un souci permanent d'équilibre, d'équité et d'harmonisation. Les chantiers sont encore nombreux à ce jour et portent autant sur les points juridiques que sur les questions administratives ou encore sur des enjeux techniques et financiers.

En 2021, la CCSSOM a choisi de prendre deux nouvelles compétences : mobilité et animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

## Les caractéristiques budgétaires, tendances et orientations pour 2022 – budget principal

En 2021, des projections budgétaires à horizon 2025 ont été produites par nos services. Ces dernières ont été largement présentées et débattues dans nos différentes instances. Elles ont mis en avant deux éléments importants :

- Une dégradation de nos réserves d'autofinancement suite au choix de ces dernières années de financer nos investissements quasi systématiquement sans recours à l'emprunt
- Un effet ciseau sur la section de fonctionnement qui porte atteinte à notre capacité d'épargne

Les réserves 2021 ont été préservées grâce à un recours substantiel à l'emprunt (1.850M€ sur le budget principal, 1,5 M€ sur le budget assainissement, 0,7 et 0,6 sur les budgets eau régie et eau dsp).

Pour renverser la tendance sur l'effet ciseau, le projet de budget pour 2022 intègre d'ores et déjà des mesures d'économies et des ressources supplémentaires.

### Des recettes de fonctionnement ajustées

#### Une fiscalité dynamique et qui doit partiellement évoluer

La fiscalité de la CCSSOM a fait l'objet d'une harmonisation lors de l'année de fusion. Ainsi depuis 2017, les 3 taxes locales ainsi que la TEOM ont été unifiées et sont restées inchangées.

A savoir : TFB 12,35% TFNB 13,29% CFE 11,70% TEOM 10,10%

Il sera proposé en 2022 d'augmenter le financement de la compétence déchets. En effet le taux actuel ne permet pas une couverture à 100% du service. Le taux pourrait alors passer à 11,99 % soit une augmentation de 18,73 % ou de 330 000€

En revanche, les autres taux ne seront pas modifiés. L'évolution des bases foncières est annoncée à +3,4%

#### Des dotations stables

L'évolution des dotations et compensations versées à la CCSSOM depuis 2017 nous invite à la plus grande prudence. Entre 2017 et 2018, ces recettes ont baissé de l'ordre de 12,795€ (1.703.898,38€ en 2017 à 1.690.922,24€ en 2018) mais nous avons pu constater une reprise depuis lors de 2,40 à 3% pour les dotations.

Pour ce qui est des compensations, on trouve une forte augmentation depuis 2021 du fait de la réforme sur les CFE (soit un montant de 347 000€ qui bascule du produit fiscal à celui de compensation).

#### Les produits des services réétudiés

Après encore une année de crise sanitaire qui a continué de perturber les services, les recettes 2022 ont été prévues sur des bases de retour à des ouvertures normales, ainsi notamment les piscines.

Une réflexion est en cours sur les produits scolaires et périscolaires, dans une perspective d'harmonisation et de légère augmentation.

### Une volonté accrue de maîtrise des dépenses de fonctionnement

#### Des dépenses de personnel stabilisées

Après une année marquée par des recrutements liés au souhait de refonte organisationnelle des services et de montée en puissance dans l'exercice de nos compétences, l'année 2022 est tout à fait stable.

Néanmoins elle a des variations à la hausse et à la baisse assez notables. Les mesures extérieures qui s'imposent à nous comme la revalorisation du SMIC, l'augmentation de la cotisation CNFPT ; le choix que nous avons fait de valoriser le RIFSEEP de 20% à partir du 1er janvier, et quelques autres mesures plus marginales sont globalement neutralisés par des départs en retraite non remplacés. En effet s'agissant principalement de postes dans les écoles, l'ensemble sera géré à l'aune des fermetures de classes.

Ainsi globalement le chapitre 012 n'augmente que de 1.94% soit l'indice GVT.

---

#### La nécessaire maîtrise des autres dépenses de fonctionnement

L'an dernier nous affichions déjà une volonté de nous engager dans une politique de maîtrise des dépenses, notamment par des procédures internes de cadrage et une politique d'achats visant l'optimisation.

Les projections budgétaires ont renforcé cette évidence. L'année 2022 se caractérisera par la mise en place d'un contrôle de gestion et (à budget constant) par la création d'un poste dédié aux achats de fournitures. Rappelons également que la présence d'un informaticien à temps plein, nous a permis, et nous permettra encore, de dégager des économies d'échelle par une meilleure rationalisation et une surveillance de nos systèmes et contrats.

2021 a été marquée par deux évènements marquants :

- la crise sanitaire qui a continué d'impacter (mais dans une moindre mesure qu'en 2020) les services rendus et donc tous les flux (dépenses comme recettes)
- la fin de la mutualisation avec la Commune de Sézanne, qui finalement après 9 mois de réorganisation s'avère moins coûteuse pour la Communauté (soit en année pleine – 35 000€ par rapport à la facturation de 2021, -54 000€ par rapport à celle de 2020).

Enfin, l'épure 2022 a souhaité intégrer une économie propre à ce seul exercice de 100 000 euros sur l'enveloppe de réfection des enrobés.

### Une politique d'investissement volontariste et préservée

Lors du DOB 2021, nous évoquions la réduction annoncée des marges de manœuvre en investissement due à la réduction inéluctable des excédents antérieurs. Nous préconisons alors un recours à l'emprunt dès 2021.

---

*Extrait du DOB 2021 :*

*« La CCSSOM ne pourra pas assurer le financement des futurs investissements en se contentant de provisionner sur plusieurs exercices budgétaires. Par ailleurs recourir à l'emprunt d'une façon raisonnée, permet de financer nos investissements, d'une part, en bénéficiant de taux*

*particulièrement bas et, d'autre part, en lissant la charge sur une durée plus proche de la durée de vie des biens créés. »*

Les emprunts contractés en fin 2021, après le vote d'une décision modificative en novembre, a permis de préserver nos capacités d'autofinancement et de permettre une vision plus sereine à l'engagement de programmes d'investissement dans les années à venir.

Nous devons toutefois veiller à les choisir avec clairvoyance quant aux priorités, avec prudence quant aux frais de fonctionnement induits, avec équité par rapport à notre vision de l'intérêt communautaire.

## Les recettes de l'EPCI

### 1.1 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la collectivité.

Evolution du produit fiscal de l'EPCI (€)



Pour 2022 le produit fiscal de la CC est estimé à 3 895 840 € soit une évolution de +3,4 % par rapport à l'exercice 2021 selon les estimations nationales.

Rappelons que le produit de la TH est désormais un reversement de l'Etat sur la fraction de TVA et n'apparaît donc pas dans ce graphique.

### Le Levier fiscal

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la collectivité sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la collectivité dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

En 2021, nous avons anticipé sur une baisse sensible du produit global, sous l'effet conjugué des réformes (TH et foncier des entreprises) et de diminutions sur certaines entreprises locales. Le produit attendu était de 10 107 000€ mais nous avons eu une surprise positive avec une réalisation de 10 299 760€.

En l'absence de notification, nous sommes restés prudents notamment sur la TH où nous n'avons appliqué qu'un taux de 1.3%

En revanche nous proposons d'ajuster la TEOM au juste coût du service, que jusqu'à présent elle ne couvrait pas de 330 000€



## Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de l'EPCI

Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Taxes foncières et d'habitation	7 184 689 €	7 329 000 €	3 767 737 €	3 895 840 €	3,4 %
Impôts économiques (hors CFE)	1 179 831 €	1 271 238 €	1 180 478 €	1 183 000 €	0,21 %
Reversement EPCI	-119 168 €	-120 460 €	-120 951 €	-121 000 €	0,04 %
Autres ressources fiscales	2 043 359 €	2 109 995 €	5 351 546 €	5 722 603 €	6,29 %
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>10 407 879 €</b>	<b>10 710 233 €</b>	<b>10 299 761 €</b>	<b>10 801 443 €</b>	<b>4,87 %</b>
<i>Part des Impôts modulables</i>	<i>69,03 %</i>	<i>68,43 %</i>	<i>36,58 %</i>	<i>36,07 %</i>	-

Avec reversement EPCI = Attribution de compensation + Dotation de Solidarité Communautaire.

Impôts économiques = CVAE + TASCOM+IFER

Autres ressources fiscales : compensation TH + TEOM+TICP+FNGIR+GEMAPI+ TAXE DE SEJOUR

### Les liens financiers entre l'EPCI et ses communes membres

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du lien financier entre l'EPCI et ses communes membres. Ce lien financier s'exprime à travers l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. Ces flux financiers sont des indicateurs primordiaux dans le cadre du calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui est un indicateur permettant de mesurer le degré d'intégration des communes au sein de l'EPCI. Cet indicateur est notamment utilisé dans le calcul de la dotation d'intercommunalité ainsi que dans le cadre de la répartition interne du FPIC pour une procédure de droit commun.

### Évolution des relations financières de l'EPCI et de ses communes membres

Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Attribution de Compensation versée	119 168 €	120 460 €	120 951 €	121 000 €	0,04 %
Attribution de Compensation perçue	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
DSC	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
<b>Solde</b>	<b>-119 168 €</b>	<b>-120 460 €</b>	<b>-120 951 €</b>	<b>-121 000 €</b>	<b>0,04 %</b>
<i>CIF de l'EPCI</i>	<i>0,62</i>	<i>0,62</i>	<i>0,62</i>	<i>0,62</i>	<i>0 %</i>

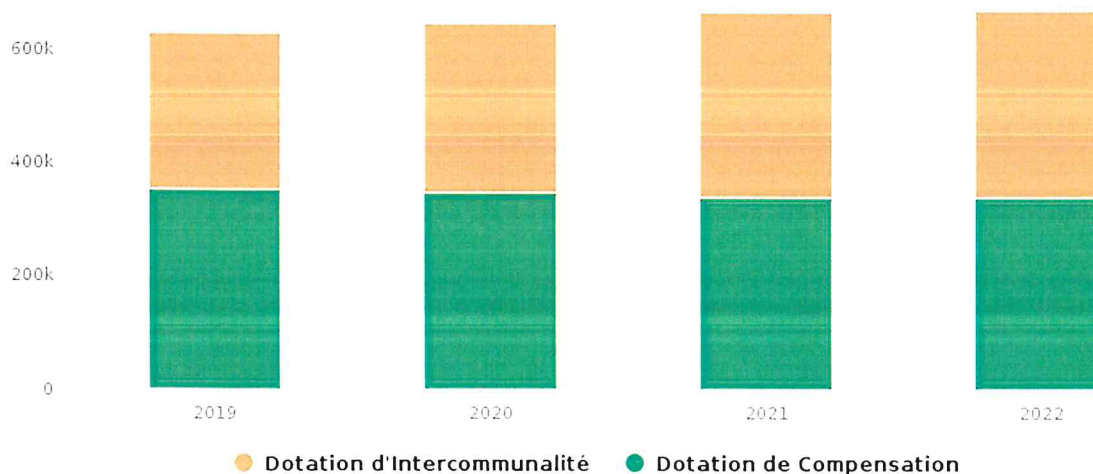
## 1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

Les recettes en dotations et participations de la collectivité s'élèveront à 2 074 500 € en 2022. La DGF des EPCI est composée des éléments suivants :

- La Dotation d'intercommunalité (DI) : Le montant total de la dotation d'intercommunalité est égal à la somme entre le complément et le montant de dotation d'intercommunalité calculé (base + péréquation + garantie – écrêtement). Les montants de Contribution au Redressement des Finances Publiques ne sont plus pris en compte car le législateur prend en compte dans l'enveloppe de répartition l'enveloppe nette de dotation d'intercommunalité.
- La Dotation de compensation (DC) : Elle correspond à l'ancienne compensation part salaire et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle. Cette dotation est écartée chaque dans le cadre du financement de la hausse des dotations de Péréquation.

Dotation globale de fonctionnement (€)

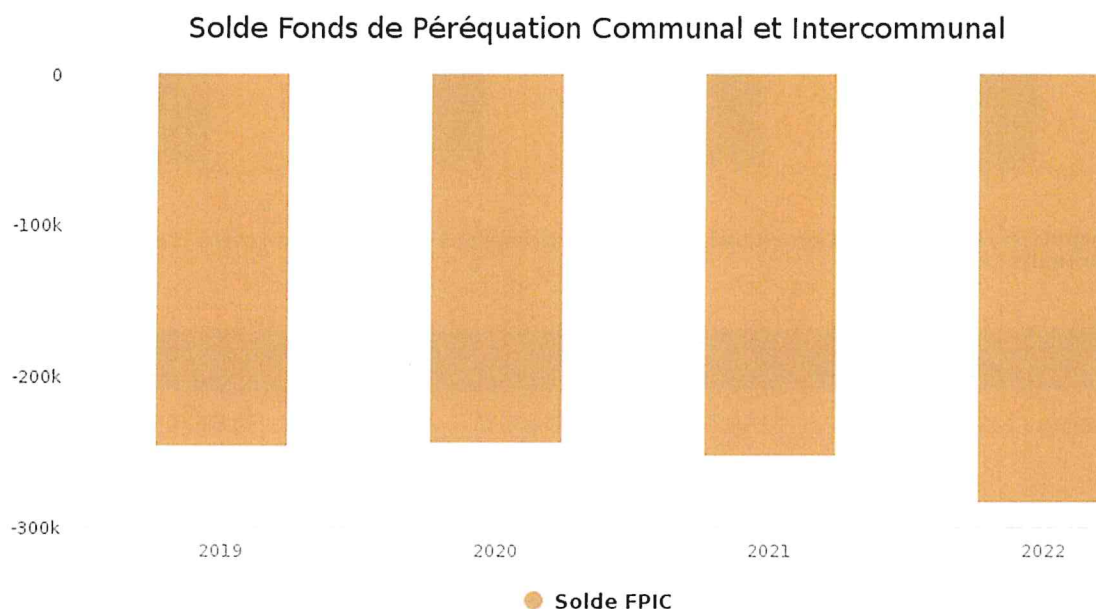
800k



Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Dotation d'intercommunalité	275 244 €	299 950 €	326 945 €	330 000 €	0,93 %
Dotation de compensation	353 040 €	346 585 €	339 759 €	340 000 €	0,07 %
<b>TOTAL DGF</b>	<b>628 284 €</b>	<b>646 535 €</b>	<b>666 704 €</b>	<b>670 000 €</b>	<b>0,49 %</b>

## Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

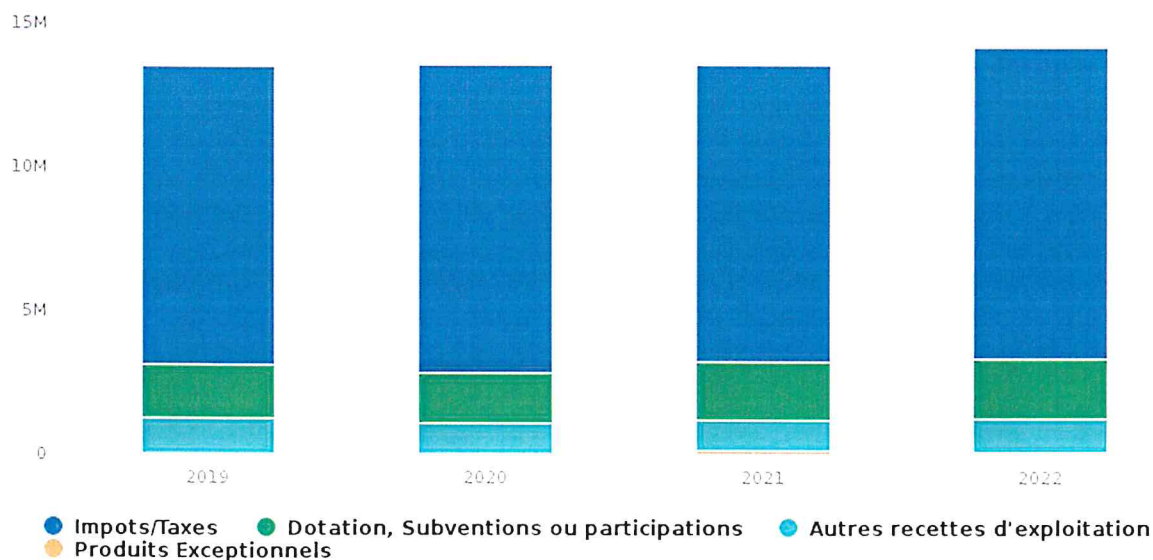
Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.



Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Contribution FPIC	246 307 €	244 852 €	252 963 €	284 000 €	12,27 %
Attribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
<b>Solde FPIC</b>	<b>-246 307 €</b>	<b>-244 852 €</b>	<b>-252 963 €</b>	<b>-284 000 €</b>	<b>12,27 %</b>

### 1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2022

#### Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement



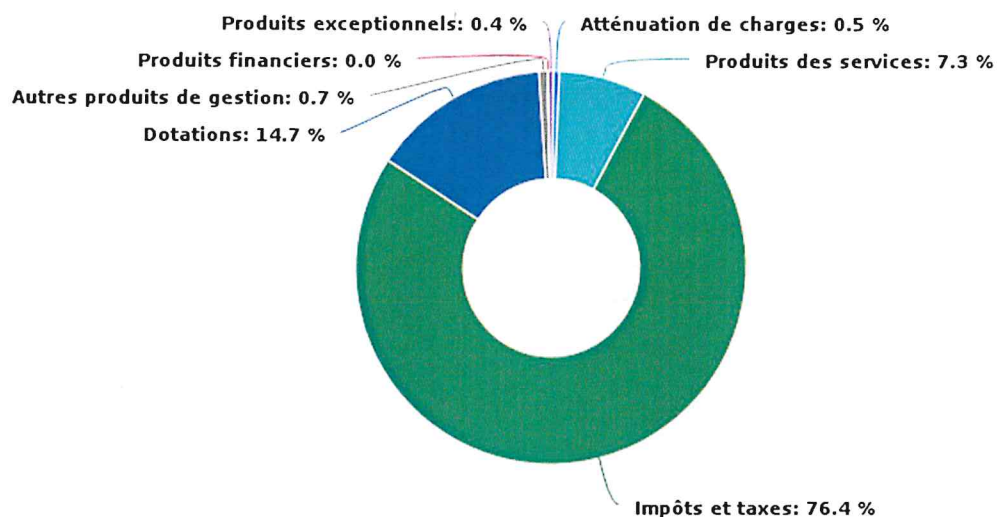
Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Impôts / taxes	10 407 879 €	10 710 233 €	10 299 761 €	10 801 443 €	4,87 %
Dotations, Subventions ou participations	1 841 482 €	1 762 983 €	2 064 657 €	2 074 500 €	0,48 %
Autres Recettes d'exploitation	1 226 678 €	1 051 047 €	1 075 681 €	1 198 530 €	11,42 %
Produits Exceptionnels	18 513 €	14 974 €	86 472 €	62 000 €	-28,3 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>13 494 552 €</b>	<b>13 539 237 €</b>	<b>13 526 571 €</b>	<b>14 136 473 €</b>	<b>4,51 %</b>
<i>Evolution en %</i>	- %	0,33 %	-0,09 %		

L'augmentation attendue sur les recettes d'exploitation porte sur les entrées des piscines, la répercussion sur les familles de l'augmentation du coût des repas prévue dans le nouveau contrat et une année complète de loyers de la maison de santé.

#### 1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 14 136 473 €, elles étaient de 13 526 571 € en 2021.

##### Structure des recettes réelles de fonctionnement



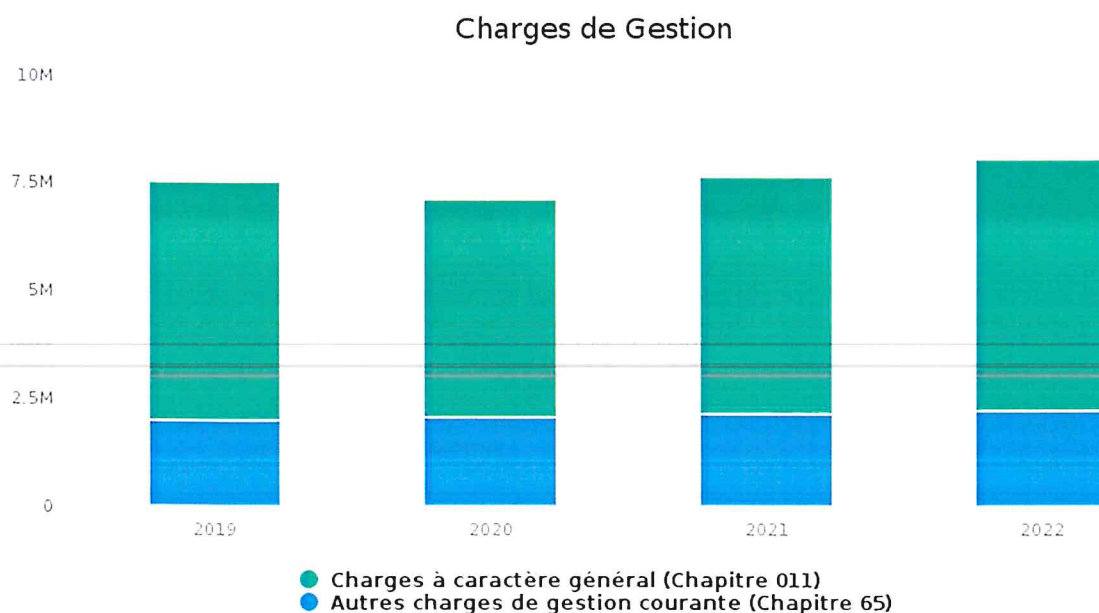
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 0,51 % des atténuations de charges;
- A 7,25 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 76,41 % de la fiscalité directe ;
- A 14,67 % des dotations et participations ;
- A 0,71 % des autres produits de gestion courante ;
- A 0,44 % des produits exceptionnels ;

# 1. Les dépenses réelles de fonctionnement

## 2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de l'EPCI avec une projection jusqu'en 2022. En 2021, ces charges de gestion représentaient 56,78 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2022 celles-ci devraient représenter 56,09 % du total de cette même section.



Les charges de gestion, en fonction du budget 2022, évolueraient de 13,09 % entre 2021 et 2022.

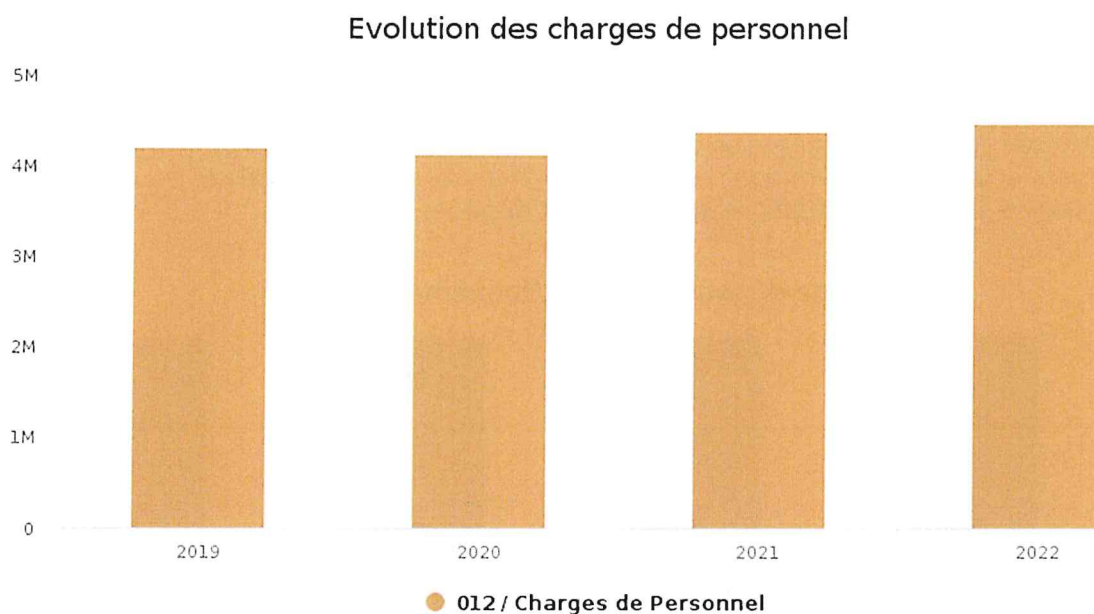
Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges à caractère général	5 547 159 €	5 043 865 €	5 527 905 €	5 836 380 €	5,58 %
Autres charges de gestion	1 973 817 €	2 075 852 €	2 130 250 €	2 215 308 €	3,99 %
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>7 520 976 €</b>	<b>7 119 717 €</b>	<b>7 658 155 €</b>	<b>8 051 688 €</b>	<b>5,14 %</b>
<i>Evolution en %</i>	0 %	-5,34 %	7,56 %		

Les variations les plus notables sur les dépenses de fonctionnement sont :

- Les augmentations attendues sur les fournitures et les fluides
- Dans le scolaire : augmentation du coût des repas selon les modalités prévues au marché et reprise des classes de découvertes après deux ans de crise sanitaire
- Augmentation du service de collecte et traitement des déchets
- Reprise de l'OPAH par le PETR et création d'un poste de conseiller numérique
- Mais diminution de l'enveloppe entretien de voirie de - 50 000€ par rapport au CA 2021 et - 100 000€ par rapport au BP 2021.

## 2.2 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2019 à 2022.



Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Rémunération titulaires	1 857 769 €	1 873 619 €	1 868 387 €	1 905 000 €	1,96 %
Rémunération non titulaires	480 036 €	402 761 €	624 275 €	636 000 €	1,88 %
Autres Dépenses	1 869 350 €	1 847 119 €	1 882 857 €	1 919 000 €	1,92 %
<b>Total dépenses de personnel</b>	<b>4 207 155 €</b>	<b>4 123 499 €</b>	<b>4 375 519 €</b>	<b>4 460 000 €</b>	<b>1,93 %</b>
<i>Évolution en %</i>	- %	-1,99 %	6,11 %	-	-

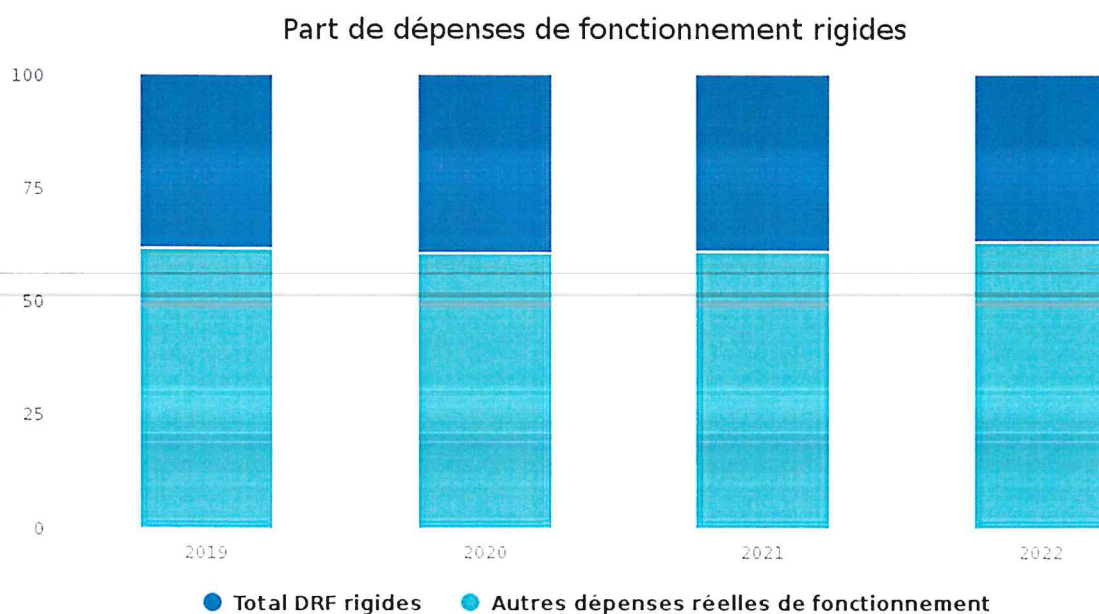
Si ce chapitre semble n'augmenter que de l'indice GVT (2%) il cache en fait des variations à la hausse et à la baisse entre dispositions nationales et mesures locales.

Toutefois notons qu'il n'y a pas de nouveaux recrutements envisagés pour 2022.

## 2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de l'EPCI

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la Collectivité ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la Collectivité et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la collectivité sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la collectivité car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.



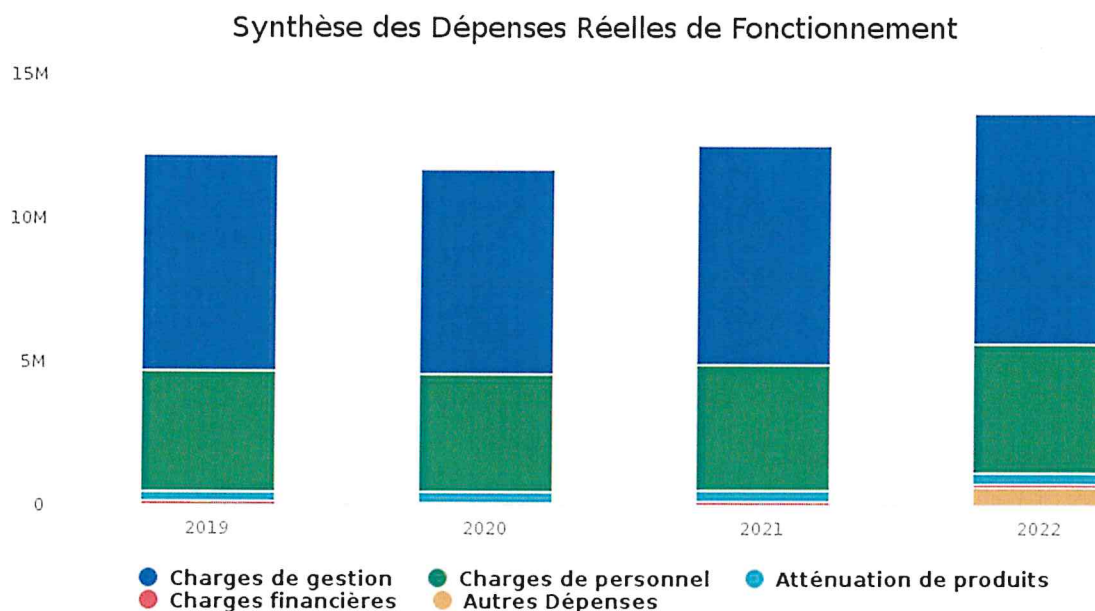
La part de rigidité de nos dépenses de fonctionnement est inférieure à 50% grâce à nos ratios d'endettement et de charges du personnel qui sont plutôt inférieurs aux ratios moyens.



## 2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2022 de 8,89 % par rapport à 2021.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de l'EPCI sur la période 2018 - 2022.



Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	7 520 976 €	7 119 717 €	7 658 155 €	8 051 688 €	5,14 %
Charges de personnel	4 207 155 €	4 123 499 €	4 375 519 €	4 460 000 €	1,93 %
Atténuation de produits	365 823 €	365 312 €	387 567 €	433 340 €	11,81 %
Charges financières	83 396 €	59 338 €	99 833 €	88 497 €	-11,35 %
Autres dépenses	9 371 €	1 727 €	17 304 €	620 062 €	3 483,34 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 186 721 €</b>	<b>11 669 593 €</b>	<b>12 538 378 €</b>	<b>13 653 587 €</b>	<b>8,89 %</b>
<i>Évolution en %</i>	- %	-4,24 %	7,44 %	-	-

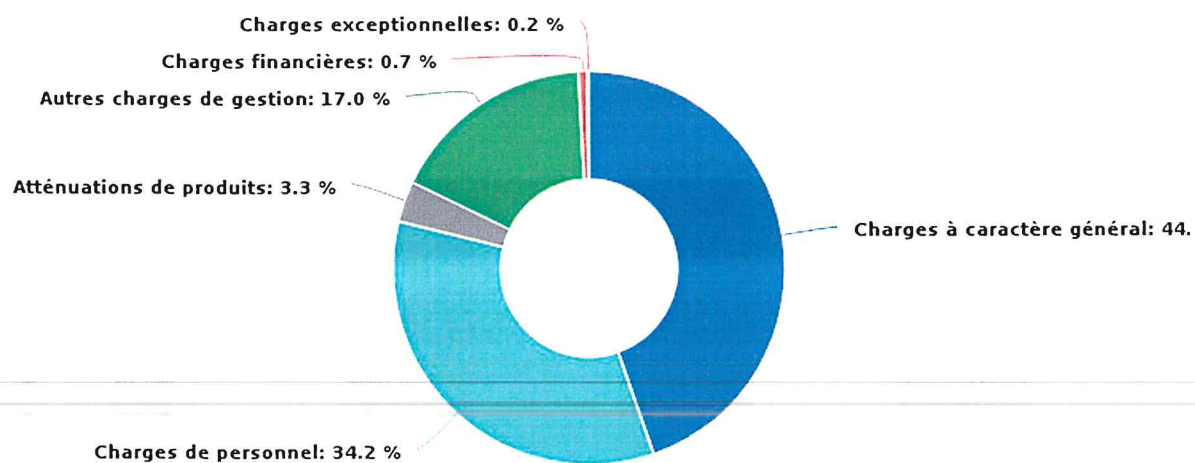
Les atténuations de produits portent sur le FPIC, l'ACNE et la taxe de séjour.

L'enveloppe « autres dépenses » prévoit pour 2022, comme à l'accoutumée, une ligne « dépenses imprévues » pour 600 000€.

## 2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 13 653 587 €, elles étaient de 12 538 378 € en 2021.

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



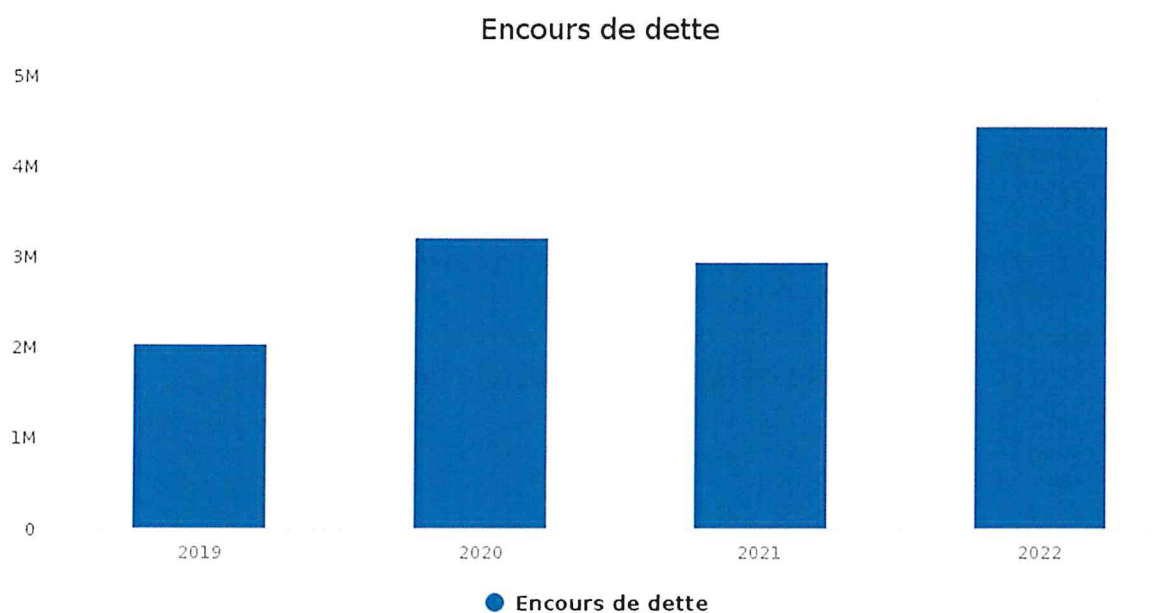
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 42,75 % des charges à caractère général ;
- A 32,67% des charges de personnel ;
- A 3,17 % des atténuations de produit ;
- A 16,23 % des autres charges de gestion courante ;
- A 0,65 % des charges financières ;
- A 0,15 % des charges exceptionnelles ;

### 3. L'endettement de l'EPCI

#### 3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2022, elle disposera d'un encours de dette de 4 455 830 €.



Les charges financières représenteront 0,65 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2022.

Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Emprunt Contracté	0 €	1 400 000 €	0 €	1 850 000 €	- %
Intérêt de la dette	60 946 €	56 774 €	59 484 €	88 497 €	48,77 %
Capital Remboursé	196 708 €	216 873 €	260 839 €	348 168 €	33,48 %
<b>Annuité</b>	<b>287 262 €</b>	<b>273 647 €</b>	<b>384 975 €</b>	<b>436 665 €</b>	<b>13,43 %</b>
Encours de dette	2 052 831 €	3 214 837 €	2 953 998 €	4 455 830 €	50,84 %

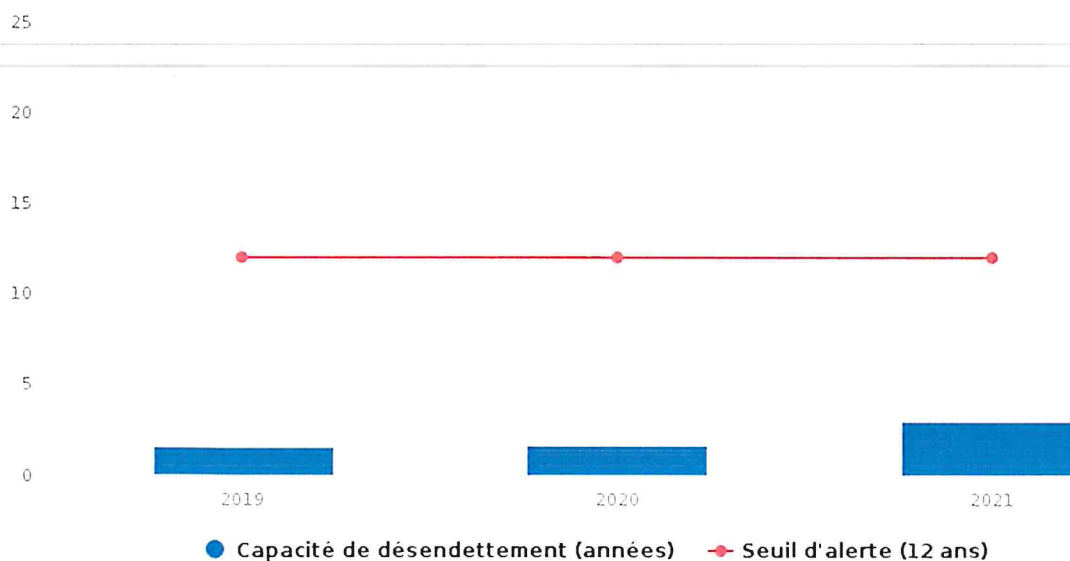
### 3.2 La solvabilité de l'EPCI

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

#### Capacité de désendettement de la collectivité



## 4. Les investissements de l'EPCI

### 4.1 Les niveaux d'épargnes

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de l'EPCI.

Avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

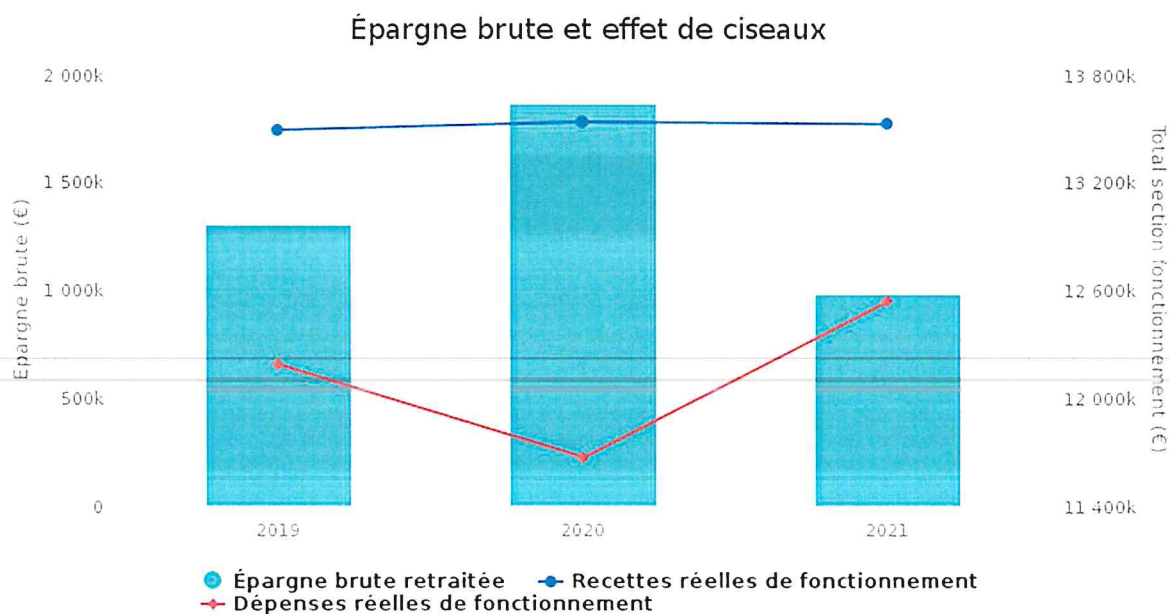
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Recettes Réelles de fonctionnement	13 494 552	13 539 237	13 526 571	-0,09 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>18 513</i>	<i>14 974</i>	<i>86 472</i>	-
Dépenses Réelles de fonctionnement	12 186 721	11 669 593	12 538 378	7,44 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>9 371</i>	<i>1 727</i>	<i>17 304</i>	-
<b>Epargne brute</b>	<b>1 307 831</b>	<b>1 869 644</b>	<b>988 193</b>	<b>-47,15%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>9.69 %</b>	<b>13.81 %</b>	<b>7.31 %</b>	-
Amortissement de la dette	196 708 €	216 873 €	260 839 €	20.27 %
<b>Epargne nette</b>	<b>1 081 515</b>	<b>1 652 771</b>	<b>662 702</b>	<b>-59,9%</b>
Encours de dette	2 052 831 €	3 214 837 €	2 953 998 €	-8,11 %
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>1,57</b>	<b>1,72</b>	<b>2,99</b>	-

Le montant d'épargne brute de l'EPCI est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par l'EPCI et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent au recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.

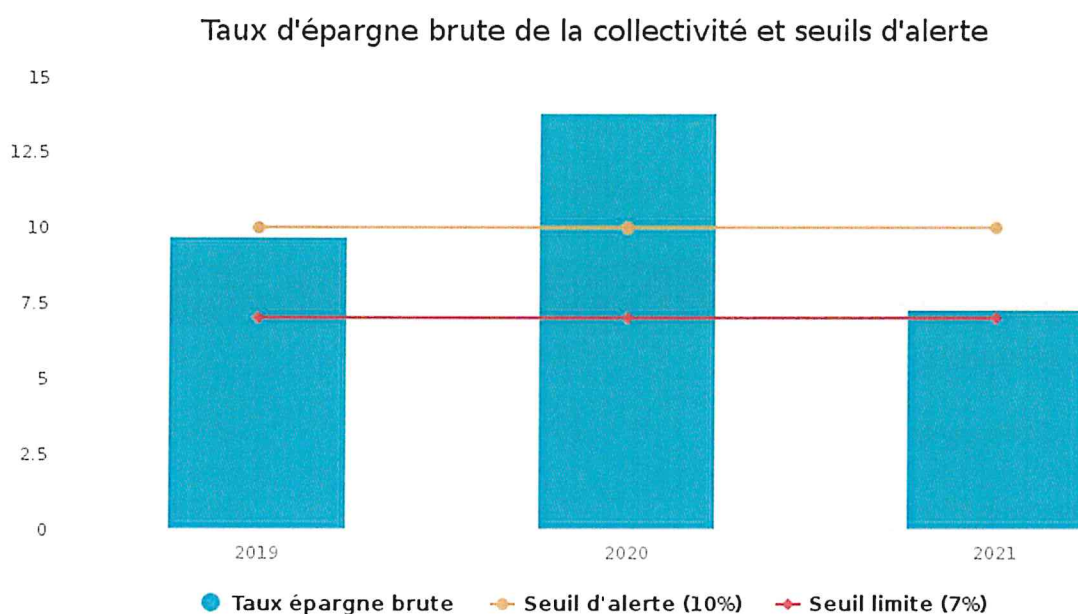


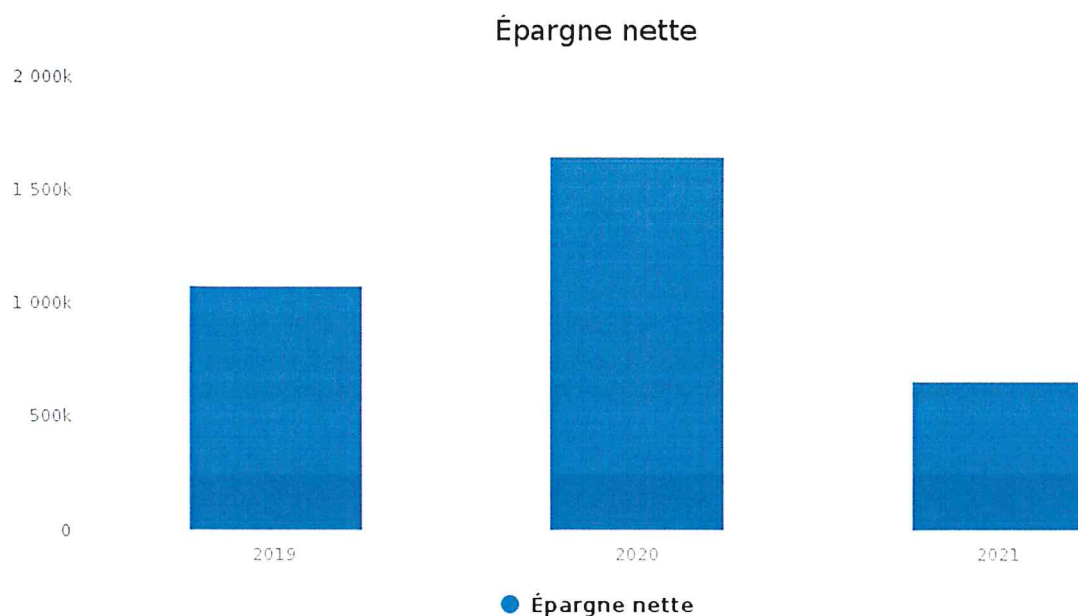
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, l'EPCI en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, l'EPCI ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une commune française se situe aux alentours de 13% en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).





#### 4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2021 additionné à d'autres projets à horizon 2022, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2021	2022
Immobilisations incorporelles	2 078 €	0 €
Immobilisations corporelles	864 653 €	30 500 €
Immobilisations en cours	2 739 384 €	3 746 101 €
Subvention d'équipement versées	70 000 €	0 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €	614 000 €
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>3 676 115 €</b>	<b>4 390 601 €</b>

L'enveloppe des dépenses d'investissement est en affichage très élevée du fait des reports et d'une provision pour les années à venir (deux lignes que l'on ne réalise pas et qui ne se trouvent donc pas en 2021). Le montant des investissements réellement programmés sur le budget principal en 2022 est de 4 391 000€. *(détail des programmes en annexe)*

Sur ces derniers après avoir déduit les fonds de concours et les subventions, resteront à charge 2 656 000€.

*Les prévisions pour les budgets annexes se trouvent également en annexe.*



### 4.3 Les besoins de financement pour l'année 2022

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de l'EPCI ces dernières années avec une projection jusqu'en 2022.

La ligne solde du tableau correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses d'investissement de la collectivité (Restes à réaliser et report n-1 compris). Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs de l'EPCI.

Année	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles (hors dette)	3 992 815 €	5 646 211 €	3 759 409 €	4 390 601 €
Remboursement de la dette	226 316 €	216 873 €	325 491 €	348 168 €
Dépenses d'ordres	126 051 €	125 078 €	137 441 €	141 575 €
Restes à réaliser	-	-	-	1 169 360 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>4 345 182 €</b>	<b>5 988 162 €</b>	<b>4 222 341 €</b>	<b>6 049 704 €</b>
Année	2019	2020	2021	2022
Subvention d'investissement	173 978 €	647 940 €	455 523 €	1 118 167 €
FCTVA	498 528 €	588 696 €	878 220 €	682 589 €
Autres ressources	885 934 €	71 036 €	376 451 €	614 000 €
Opération d'ordre	986 693 €	992 806 €	1 032 583 €	1 114 891 €
Emprunt	0 €	1 400 000 €	2 437 €	1 850 000 €
Autofinancement	795 719 €	719 866 €	0 €	3 662 722 €
Restes à réaliser	-	-	-	2 100 098 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>3 340 852 €</b>	<b>4 420 344 €</b>	<b>2 745 214 €</b>	<b>11 142 467 €</b>
Résultat n-1	3 066 579 €	2 062 311 €	494 494 €	-992 634 €
<b>Solde</b>	<b>2 062 249 €</b>	<b>494 493 €</b>	<b>-982 633 €</b>	<b>4 100 129 €</b>

## 5. Les ratios de l'EPCI

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les collectivités de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2019 à 2022.

Ratios / Année	2019	2020	2021	2022	ratio strate 15 à 30 000 habitants
1 - DRF € / hab.	549,57	529,74	574,94	628,71	289
2 - Fiscalité directe € / hab.	324	332,7	172,77	179,39	275
3 - RRF € / hab.	608,55	614,61	620,26	650,94	341
4 - Dép d'équipement € / hab.	160,38	237,34	168,57	202,17	78
5 - Dette / hab.	92,57	145,94	135,45	205,18	191
6 DGF / hab	28,33	29,35	30,57	30,85	42
7 - Dép de personnel / DRF	34,52%	35,34%	34,90%	32,67%	38,00%
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	91,99%	87,79%	95,10%	99,05%	90,00%
10 - Dép d'équipement / RRF	26,35%	38,62%	27,18%	60,63%	23,00%
11 - Encours de la dette / RRF	15,21%	23,74%	21,84%	20,90%	56,00%

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».

Attention, la lecture comparative des ratios doit être faite avec prudence : d'une part les EPCI ne se ressemblent pas, ils sont plus ou moins « intégrés » et d'autre part un EPCI se situe parfois en limite basse ou haute d'une strate.

En revanche ce qui est révélateur, c'est la combinaison des ratios entre eux comme par exemple : DRF et dépenses de personnel, dépenses d'équipement et niveau d'endettement.

### Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Intercommunalité en France	R1 €/h	R2 €/h	R3 €/h	R4 €/h	R5 €/h	R6 €/h	R7 %	R8 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 15 000 hab.	345	286	399	102	236	41	38	-	93	26	59
15 000 à 30 000 hab.	289	275	341	78	191	42	38	-	90	23	56
30 000 à 50 000 hab.	296	288	349	75	198	52	41	-	90	21	57
50 000 à 100 000 hab.	343	306	407	82	232	75	40	-	90	20	57
100 000 à 300 000 hab.	399	350	487	102	435	99	39	-	91	21	89
300 000 hab. ou plus	372	373	475	132	524	155	37	-	88	28	110

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée)

.Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source [www.collectivites-locales.gouv](http://www.collectivites-locales.gouv), données 2018)



# ANNEXES

Les comptes administratifs de tous les budgets

Les investissements programmés en 2022 pour le budget principal

Les reports 2021/2022

Le coût du service déchets

Les prévisions d'investissement des budgets annexes



## COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 TOUS BUDGETS

### BUDGET PRINCIPAL - 604

BALANCE GENERALE	CA 2020 + REPORTS	CREDITS OUVERTS 2021	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses de fonctionnement	12 662 399,43	17 473 600,00	13 597 357,00	13 597 357,00
Recettes de fonctionnement	16 748 897,42	17 473 600,00	17 750 509,00	17 750 509,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>4 086 497,99</b>	<b>-</b>	<b>4 153 152,00</b>	<b>4 153 152,00</b>
Dépenses d'investissement	5 988 160,98	8 396 500,00	4 222 335,00	5 391 695,00
Recettes d'investissement	6 482 654,98	8 396 500,00	3 229 701,00	7 179 799,00
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>494 494,00</b>	<b>-</b>	<b>- 992 634,00</b>	<b>1 788 104,00</b>
<b>Résultat global</b>	<b>4 580 991,99</b>		<b>3 160 518,00</b>	<b>5 941 256,00</b>

### SPANC - 614

BALANCE GENERALE	CA 2020 + REPORTS	CREDITS OUVERTS 2021	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses de fonctionnement		3 273,96	-	-
Recettes de fonctionnement	3 273,96	3 273,96	3 273,96	3 273,96
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>3 273,96</b>	<b>-</b>	<b>3 273,96</b>	<b>3 273,96</b>
Dépenses d'investissement	1 731 058,24	1 827 669,46	1 650 098,00	1 657 774,00
Recettes d'investissement	257 298,48	1 827 669,46	1 112 359,80	1 112 359,80
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 1 473 759,76</b>	<b>-</b>	<b>- 537 738,20</b>	<b>- 545 414,20</b>
<b>Résultat global</b>	<b>- 1 470 485,80</b>		<b>- 534 464,24</b>	<b>- 542 140,24</b>

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 613

BALANCE GENERALE	CA 2020 + REPORTS	CREDITS OUVERTS 2021	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses de fonctionnement	841 140,02	2 511 040,00	1 355 671,00	1 355 671,00
Recettes de fonctionnement	1 712 942,90	2 511 040,00	2 147 709,00	2 147 709,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>871 802,88</b>	<b>-</b>	<b>792 038,00</b>	<b>792 038,00</b>
Dépenses d'investissement	296 152,95	4 842 400,00	1 645 421,00	3 355 154,00
Recettes d'investissement	2 484 617,22	4 842 400,00	3 109 781,00	5 197 391,00
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>2 188 464,27</b>	<b>-</b>	<b>1 464 360,00</b>	<b>1 842 237,00</b>
<b>Résultat global</b>	<b>3 060 267,15</b>		<b>2 256 398,00</b>	<b>2 634 275,00</b>

### EAU DSP - 615

BALANCE GENERALE	CA 2020 + REPORTS	CREDITS OUVERTS 2021	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses de fonctionnement	139 991,52	2 836 776,00	136 990,00	136 990,00
Recettes de fonctionnement	2 772 164,97	2 836 776,00	2 895 056,00	2 895 056,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>2 632 173,45</b>	<b>-</b>	<b>2 758 066,00</b>	<b>2 758 066,00</b>
Dépenses d'investissement	609 719,03	3 298 700,00	288 843,00	1 129 965,00
Recettes d'investissement	820 588,57	3 298 700,00	295 300,00	1 065 628,00
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>210 869,54</b>	<b>-</b>	<b>6 457,00</b>	<b>- 64 337,00</b>
<b>Résultat global</b>	<b>2 843 042,99</b>		<b>2 764 523,00</b>	<b>2 693 729,00</b>

### EAU REGIE - 612

BALANCE GENERALE	CA 2020 + REPORTS	CREDITS OUVERTS 2021	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses de fonctionnement	1 295 996,70	2 466 100,00	1 562 994,00	1 562 994,00
Recettes de fonctionnement	2 319 285,08	2 466 100,00	2 666 046,00	2 666 046,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 023 288,38</b>	<b>-</b>	<b>1 103 052,00</b>	<b>1 103 052,00</b>
Dépenses d'investissement	404 682,81	1 764 300,00	510 872,00	796 970,00
Recettes d'investissement	427 495,27	1 764 300,00	524 074,00	1 268 176,00
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>22 812,46</b>	<b>-</b>	<b>13 202,00</b>	<b>471 206,00</b>
<b>Résultat global</b>	<b>1 046 100,84</b>		<b>1 116 254,00</b>	<b>1 574 258,00</b>

**ZI PORTES DE CHAMPAGNE - 610**

BALANCE GENERALE	CA 2020 + REPORTS	CREDITS OUVERTS 2021	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses de fonctionnement	270,71	36 969,00	270,00	270,00
Recettes de fonctionnement		36 969,00	70 770,00	70 770,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>- 270,71</b>	<b>-</b>	<b>70 500,00</b>	<b>70 500,00</b>
Dépenses d'investissement	36698,76	36 698,00	36 698,00	36 698,00
Recettes d'investissement		36 698,00	-	-
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 36 698,76</b>	<b>-</b>	<b>- 36 698,00</b>	<b>- 36 698,00</b>
<b>Résultat global</b>	<b>- 36 969,47</b>		<b>33 802,00</b>	<b>33 802,00</b>

**ZA LA CHAPELLE - 611**

BALANCE GENERALE	CA 2020 + REPORTS	CREDITS OUVERTS 2021	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses de fonctionnement	3 686,25	219 265,00	5 914,00	5 914,00
Recettes de fonctionnement	10 303,43	219 265,00	6 617,00	6 617,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>6 617,18</b>	<b>-</b>	<b>703,00</b>	<b>703,00</b>
Dépenses d'investissement	43 098,40	212 648,00	64 647,00	64 647,00
Recettes d'investissement		212 648,00	-	-
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 43 098,40</b>	<b>-</b>	<b>- 64 647,00</b>	<b>- 64 647,00</b>
<b>Résultat global</b>	<b>- 36 481,22</b>		<b>- 63 944,00</b>	<b>- 63 944,00</b>

**ZONE DE L'ORMELOT - 616**

BALANCE GENERALE	CA 2020 + REPORTS	CREDITS OUVERTS 2021	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses de fonctionnement	25 795,26	169 532,00	27 153,00	27 153,00
Recettes de fonctionnement	19 502,49	169 532,00	-	-
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>- 6 292,77</b>	<b>-</b>	<b>- 27 153,00</b>	<b>- 27 153,00</b>
Dépenses d'investissement	96 335,56	142 400,00	132 376,00	132 376,00
Recettes d'investissement		142 400,00	-	-
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 96 335,56</b>	<b>-</b>	<b>- 132 376,00</b>	<b>- 132 376,00</b>
<b>Résultat global</b>	<b>- 102 628,33</b>		<b>- 159 529,00</b>	<b>- 159 529,00</b>

**CINEMA - 607**

BALANCE GENERALE	CA 2020 + REPORTS	CREDITS OUVERTS 2021	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses de fonctionnement	34 558,95	237 700,00	34 431,00	34 431,00
Recettes de fonctionnement	226 144,45	237 700,00	205 721,00	205 721,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>191 585,50</b>	<b>-</b>	<b>171 290,00</b>	<b>171 290,00</b>
Dépenses d'investissement	14 135,86	478 500,00	37 586,00	37 586,00
Recettes d'investissement	259 868,73	478 500,00	352 002,00	352 002,00
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>245 732,87</b>	<b>-</b>	<b>314 416,00</b>	<b>314 416,00</b>
<b>Résultat global</b>	<b>437 318,37</b>		<b>485 706,00</b>	<b>485 706,00</b>



**BUDGET PRINCIPAL - 604**

	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses d'exploitation	13 597 357,00 €	13 597 357,00 €
Recettes d'exploitation	17 750 509,00 €	17 750 509,00 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>4 153 152,00 €</b>	<b>4 153 152,00 €</b>
Dépenses d'investissement	4 222 335,00 €	5 391 695,00 €
Recettes d'investissement	3 229 701,00 €	7 179 799,00 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 992 634,00 €</b>	<b>1 788 104,00 €</b>
<b>Résultat global</b>	<b>3 160 518,00 €</b>	<b>5 941 256,00 €</b>

**BUDGET SPANC - 614**

	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses d'exploitation		- €
Recettes d'exploitation	3 273,96 €	3 273,96 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>3 273,96 €</b>	<b>3 273,96 €</b>
Dépenses d'investissement	1 650 098,00 €	1 657 774,00 €
Recettes d'investissement	1 112 359,80 €	1 112 359,80 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 537 738,20 €</b>	<b>- 545 414,20 €</b>
<b>Résultat global</b>	<b>- 534 464,24 €</b>	<b>- 542 140,24 €</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT - 613**

	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses d'exploitation	1 355 671,00 €	1 355 671,00 €
Recettes d'exploitation	2 147 709,00 €	2 147 709,00 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>792 038,00 €</b>	<b>792 038,00 €</b>
Dépenses d'investissement	1 645 421,00 €	3 355 154,00 €
Recettes d'investissement	3 109 781,00 €	5 197 391,00 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>1 464 360,00 €</b>	<b>1 842 237,00 €</b>
<b>Résultat global</b>	<b>2 256 398,00 €</b>	<b>2 634 275,00 €</b>

**BUDGET EAU DSP - 615**

	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses d'exploitation	136 990,00 €	136 990,00 €
Recettes d'exploitation	2 895 056,00 €	2 895 056,00 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>2 758 066,00 €</b>	<b>2 758 066,00 €</b>
Dépenses d'investissement	288 843,00 €	1 129 965,00 €
Recettes d'investissement	295 300,00 €	1 065 628,00 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>6 457,00 €</b>	<b>- 64 337,00 €</b>
<b>Résultat global</b>	<b>2 764 523,00 €</b>	<b>2 693 729,00 €</b>

**BUDGET EAU REGIE - 612**

	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses d'exploitation	1 562 994,00 €	1 562 994,00 €
Recettes d'exploitation	2 666 046,00 €	2 666 046,00 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>1 103 052,00 €</b>	<b>1 103 052,00 €</b>
Dépenses d'investissement	510 872,00 €	796 970,00 €
Recettes d'investissement	524 074,00 €	1 268 176,00 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>13 202,00 €</b>	<b>471 206,00 €</b>
<b>Résultat global</b>	<b>1 116 254,00 €</b>	<b>1 574 258,00 €</b>

**BUDGET ZI PORTES DE CHAMPAGNE - 610**

	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses d'exploitation	270,00 €	270,00 €
Recettes d'exploitation	70 770,00 €	70 770,00 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>70 500,00 €</b>	<b>70 500,00 €</b>
Dépenses d'investissement	36 698,00 €	36 698,00 €
Recettes d'investissement		- €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>- 36 698,00 €</b>	<b>- 36 698,00 €</b>
<b>Résultat global</b>	<b>33 802,00 €</b>	<b>33 802,00 €</b>

**BUDGET ZA LA CHAPELLE - 611**

	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses d'exploitation	5 914,00 €	5 914,00 €
Recettes d'exploitation	6 617,00 €	6 617,00 €
<b>Déficit d'exploitation</b>	<b>703,00 €</b>	<b>703,00 €</b>
Dépenses d'investissement	64 647,00 €	64 647,00 €
Recettes d'investissement		- €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 64 647,00 €</b>	<b>- 64 647,00 €</b>
<b>Résultat global</b>	<b>- 63 944,00 €</b>	<b>- 63 944,00 €</b>

**BUDGET ORMELOT SEZANNE - 616**

	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses d'exploitation	27 153,00 €	27 153,00 €
Recettes d'exploitation		- €
<b>Déficit d'exploitation</b>	<b>- 27 153,00 €</b>	<b>- 27 153,00 €</b>
Dépenses d'investissement	132 376,00 €	132 376,00 €
Recettes d'investissement		- €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 132 376,00 €</b>	<b>- 132 376,00 €</b>
<b>Résultat global</b>	<b>- 159 529,00 €</b>	<b>- 159 529,00 €</b>

**BUDGET CINEMA - 607**

	CA 2021	CA 2021 + REPORTS
Dépenses d'exploitation	34 431,00 €	34 431,00 €
Recettes d'exploitation	205 721,00 €	205 721,00 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>171 290,00 €</b>	<b>171 290,00 €</b>
Dépenses d'investissement	37 586,00 €	37 586,00 €
Recettes d'investissement		352 002,00 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>- 37 586,00 €</b>	<b>314 416,00 €</b>
<b>Résultat global</b>	<b>133 704,00 €</b>	<b>485 706,00 €</b>

## DOB 2022 - PROGRAMMES INVESTISSEMENT par domaine de compétences

budget principal

### OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2022

			crédits TTC	Subventions HT	Fonds de concours
<b>ADMINISTRATION - SIEGE</b>			<b>47 000</b>		
nouvelle salle de réunion -BUREAU communautaire		16 000	16 000		
carrelages extérieurs			4 000		
aménagements internes	<i>nouveau poste</i>	10 000	27 000		
	<i>divers agencements</i>	10 000			
	<i>divers mobiliers</i>	7 000			
<b>ATELIERS REGIE autres</b>			<b>50 000</b>		
	<i>matériels divers</i>	10 000	35 000		
	<i>véhicule technique</i>	25 000			
1028 - Aménagement bâtiment Piste			15 000		
<b>TOUS BATIMENTS</b>			<b>96 000</b>		
	<i>organigrammes</i>	18 000	96 000		
	<i>passage aux leds 1/4?</i>	50 000			
	<i>sondes extérieures chaudières</i>	15 000		2 000	
	<i>défibrateurs</i>	10 000			
	<i>plantations</i>	3 000			
<b>INFORMATIQUE &amp; TELEPHONIE</b>			<b>20 500</b>		
	<i>SIEGE</i>	20 000	20 500		
	<i>AUTRES SITES</i>	500			
<b>ECOLES</b>			<b>1 040 000</b>		
1001 - Travaux aménagement des écoles			385 000		
1007 - Mobilier scolaire			27 000		
1008 - Matériel informatique scolaire			116 000	56 000	
1011 - Petit matériel CCSSOM / SCOLAIRE			12 000		
1013 - Cantines scolaires MO cantines Ilmonières et école du centre	<i>1ère tranche 1/2</i>		350 000	233 333	
247 - Mat Anglure isolation			150 000	25 000	
<b>ESPACE JEUNES</b>			<b>26 000</b>		
9070 - Acquisition matériels et mobilier espace jeunes	<i>climatisation</i>		16 000	8 000	
9076 - Travaux de bâtiment espace jeune	<i>chalet extérieur</i>		10 000		
<b>PETITE ENFANCE</b>			<b>615 000</b>		
nouvelle crèche à ESTERNAY	<i>1ère tranche</i>		600 000	400 000	
9058 - Maison intercommunale petite enfance			15 000		
	<i>Divers travaux (électricité...)</i>	5 000			
	<i>Car-port</i>	10 000			
<b>CIAS</b>			<b>25 000</b>		
9064 - Travaux CIAS			25 000		
	<i>logement d'urgence</i>	20 000			
	<i>salle de réunion</i>	5 000			
<b>MAISON DE SANTE</b>			<b>80 001</b>		
9068 - Maison de santé pluridisciplinaire	<i>climatisation</i>	80 000	80 001		
	<i>éclairage extérieur</i>	1			
<b>PISCINES</b>			<b>54 600</b>		
9086 - Travaux piscine de plein air	<i>Dotation complémentaire pour travaux et remplacements importants (programme sur 5 ans)</i>		30 600		
9020 - Travaux bâtiment piscines			22 000		
9038 - Acquisition matériels piscine	<i>balnéo</i>		2 000		

**MEDIATHEQUES****10 000**

1033 - Matériel médiathèques CCSSOM			10 000		
	<i>Médiathèque Esternay</i>				

**VOIRIE****#REF!**20% par le  
Département

1003 - Gros travaux de voirie			2 007 000	334 500	614 000
-------------------------------	--	--	-----------	---------	---------

**DECHETTERIES****25 000**

1020 - Sécurisation des déchetteries			15 000		
	<i>éclairage Saron &amp; Esternay</i>	10 000			
	<i>escalier Sézanne</i>	5 000			
1016 - Matériel déchetterie	<i>bennes à verre</i>		10 000		

**AIRE GENS DU VOYAGE****5 000**

1018 - Aire d'accueil gens du voyage			5 000		
--------------------------------------	--	--	-------	--	--

**DEFENSE INCENDIE****140 000**

1009 - Défense incendie			100 000	16 667	
1017 - Extension centre de secours			40 000		

**EAUX PLUVIALES****150 000**

1031 - création de réseaux de collecte eaux pluviales communes CCSSOM			150 000	45 000	
			<b>4 391 101</b>	<b>1 120 500</b>	<b>614 000</b>

**net à financer 2 656 601**

# ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT 2021

## BUDGET PRINCIPAL

## DEPENSES

Opérations pour compte de tiers	42 194.83 €
Opération 1001 - TRAVAUX AMENAGEMENTS - SECURISATION DES ECOLES	23 666.80 €
Opération 1003 - GROS TRAVAUX DE VOIRIE	357 302.21 €
Opération 1006 - GESTION DES ENTRANTS SUR LES DECHETTERIES	24 832.20 €
Opération 1009 - DEFENSE INCENDIE	16 347.37 €
Opération 1010 - MATERIEL INFORMATIQUE CCSSOM	1 449.80 €
Opération 1011 - PETIT MATERIEL CCSSOM	6 322.43 €
Opération 1013 - CANTINE AUX ECOLES DE SEZANNE	98 448.21 €
Opération 1014 - EGLISE LA CHAPELLE	180 000.00 €
Opération 1016 - MATERIEL DECHETTERIES	2 055.53 €
Opération 1017 - EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS DE SEZANNE	54 398.53 €
Opération 1018 - TVX AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE SEZANNE	6 980.59 €
Opération 1020 - SECURISATION DES DECHETTERIES	49 674.00 €
Opération 1023 - TAMPONS SUR VOIRIE	6 600.00 €
Opération 1025 - MATERIEL DE SIGNALISATION	1 535.46 €
Opération 1026 - SEZANNE RUE DE CHALONS	15 720.00 €
Opération 1030 - TRAVAUX ECOLES CCSSOM	1 759.20 €
Opération 1034 - CRECHE EX CCPC	43 100.00 €
Opération 1035 - AMENAGEMENT BUREAUX CCSSOM	435.24 €
Opération 1036 - ATELIER SERVICES TECHNIQUES CCSSOM	1 628.77 €
Opération 247 - MAT ANGLURE VITRES	93 522.34 €
Opération 9020 - TRAVAUX BATIMENT PISCINES	24 536.76 €
Opération 9038 - ACQUISITION MATERIELS PISCINE	5 538.00 €
Opération 9058 - MAISON INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE	1 154.40 €
Opération 9064 - TRAVAUX CIAS	25 910.16 €
Opération 9068 - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	38 715.12 €
Opération 9077 - OFFICE DE TOURISME	42.00 €
Opération 9078 - REHABILITATION PISCINE CANETON	19 467.02 €
Opération 9081 - MAISON DES SPORTS	14 646.20 €
Opération 9086 - TRAVAUX PISCINE DE PLEIN AIR	11 376.00 €
	<b>1 169 359.17 €</b>

## RECETTES

Opérations non individualisée et pour compte de tiers	321 024.80 €
Opération 1003 - GROS TRAVAUX DE VOIRIE	322 625.82 €
Opération 1013 - CANTINE AUX ECOLES DE SEZANNE	271 007.96 €
Opération 1017 - EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS DE SEZANNE	100 000.00 €
Opération 1029 - VOIRIE ESCLAVOLLES LUREY	124 476.00 €
Opération 1031 - RESEAUX EAUX PLUVIALES CCSSOM	511.61 €
Opération 9068 - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	931 503.10 €
Opération 9079 - FAUBOURG DE LA GARE	28 949,00 €
	<b>2 100 098 €</b>
Opération 1037 - EMPRUNTS NOUVEAUX contractés en 2021 réalisés en 2021	1 850 000,00 €
	3 950 098,00 €



## ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT 2021

### ASSAINISSEMENT

### DEPENSES

Opération 10020 - STATION EPURATION ET RESEAUX ESTERNAY	530 032.95 €
Opération 12 - MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION - POMPES	10 989.01 €
Opération 34 - ZONAGES DES COMMUNES	15 985.00 €
Opération 41 - MISE EN CONFORMITE STATIONS RESEAUX REGIE	800 876.93 €
Opération 43 - TRAVAUX LAGUNE BETHON ET BROYES	141 045.11 €
Opération 48 - DUP + DIAG RESEAU STEU SEZANNE	143 152.50 €
Opération 500 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF GAYE	41 310.92 €
Opération 51 - MISE EN CONFORMITE DE LA STEP DE FONTAINE DENIS	26 340.00 €
	<b>1 709 732.42 €</b>

### RECETTES

Opération 10020 - STATION EPURATION ET RESEAUX ESTERNAY	115 179.00 €
Opération 41 - MISE EN CONFORMITE STATIONS RESEAUX REGIE	353 400.00 €
Opération 48 - DUP + DIAG RESEAU STEU SEZANNE	112 220.00 €
Opération 53 - INVESTISSEMENTS FINANCES PAR EMPRUNTS	1 500 000.00 €
Opération 600 - STATION EPURATION BROUSSY-LE-PETIT	6 811.00 €
	<b>2 087 610.00 €</b>

## ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT 2021

### SPANC

### DEPENSES

DIAGNOSTICS EN COURS	7 675.59 €
	<b>7 675.59 €</b>





**ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT 2021**  
**EAU DSP** **DEPENSES**

Opération 0040 - ESTERNAY - TRAVAUX SUR RESEAUX	55 446.75 €
Opération 013 - SIAEP MONDEMENT - REHABILITATION BRANCHEMENTS PLOMB	23 000.00 €
Opération 022 - SIAEP ESSARTS LES SEZANNE - REFECTION DES CONDUITES	499 592.18 €
Opération 024 - LACHY - ETUDE RACCORDEMENT RESEAU MOEURS VERDEY	25 109.37 €
Opération 026 - EXTENSIONS DIVERSES	8 000.00 €
Opération 031 - SIAEP ESSARTS LES SEZANNE - REFECTION CHATEAU EAU L	150 297.00 €
Opération 41 - MISE EN PLACE TELERELEVE ESTERNAY	79 676.00 €
	<b>841 121.30 €</b>

**RECETTES**

Opération 022 - SIAEP ESSARTS LES SEZANNE - REFECTION DES CONDUITES	170 328.20 €
Opération 46 - INVESTISSEMENTS FINANCES PAR EMPRUNTS	600 000.00 €
	<b>770 328.20 €</b>



**ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT 2021**  
**EAU REGIE**

**DEPENSES**

Opération 19 - NOUVELLE RESSOURCE EN EAU	50 685.50 €
Opération 34 - MATERIEL SPECIFIQUE D EXPLOITATION - POMPES	31 263.10 €
Opération 51 - MATERIEL SPECIFIQUE D EXPLOITATION - COMPTEURS...	29 068.04 €
Opération 53 - MATERIEL ET OUTILLAGE DE CHANTIER	131.22 €
Opération 58 - REFECTION CHATEAU D'EAU TOUTES COMMUNES	61 593.39 €
Opération 61 - REMPLACEMENT BRANCHEMENTS PLOMB	9 240.00 €
Opération 62 - REMPLACEMENT DE RESEAUX	17 584.35 €
Opération 63 - ETUDES PRISE DE COMPETENCES	10 488.81 €
Opération 68 - SECURISATION DES RESERVOIRS industriels	2 600.00 €
Opération 69 - AIRES D ALIMENTATION CAPTAGE	3 600.00 €
Opération 73 - VILLIERS AUX CORNEILLES - RESSOURCE EN EAU	3 400.00 €
Opération 74 - REHABILITATION FORAGE	39 430.00 €
Opération 76 - POMPAGE DE SEZANNE DIT DE ST REMY SOUS BROYES - TRA	10 000.00 €
Opération 79 - REFECTION GRILLAGES POMPAGES ET RESERVOIRS	12 442.85 €
Opération 80 - DEMOLITION EX LOCAL DE STOCKAGE BAGNEUX	4 570.00 €
	<b>286 097.26 €</b>

**RECETTES**

Opération 48 - ETUDE SUR L'ETAT DES LIEUX DE L'ALIMENTATION ET DISTRI	6 190.00 €
Opération 63 - ETUDES PRISE DE COMPETENCES	25 712.00 €
Opération 79 - REFECTION GRILLAGES POMPAGES ET RESERVOIRS	12 200.00 €
Opération 81 - INVESTISSEMENTS FINANCES PAR EMPRUNTS	700 000.00 €
	<b>744 102.00 €</b>



## coût du service déchets

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>dépenses de fct</b>	2 081 660	2 061 059	2 191 907	2 344 088
<i>dont 611</i>	1 958 361	1 917 914	2 066 871	2 205 037
<i>dont 012</i>	84 780	74 839	78 472	90 588
<i>autres (fournitures, fluides,maintenance, assurance..)</i>				48 463
<b>amortissements</b>	70 000	70 000	70 000	75 188
<b>total charges</b>	2 151 660	2 131 059	2 261 907	2 419 276
<b>recettes de fct</b>	2 074 529	2 187 637	2 141 116	2 085 431
<i>dont TEOM</i>	1 699 318	1 749 377	1 772 055	1 782 638
<i>dont reventes de matières</i>	332 384	411 844	362 335	295 682
<i>autres (assurance personnel, composteurs,..)</i>				7 111
<b>amortissements subv</b>	14 000	14 000	14 000	14 000
<b>total financements</b>	2 088 529	2 201 637	2 155 116	2 099 431
<b>SOLDE SERVICE</b>	- 63 131	70 578	- 106 791	- 333 845
			variation	18,73
			taux	11,99



## programmation des investissements des budgets annexes

### ASSAINISSEMENT

<b>programmes</b>	<b>4 411 000</b>	<i>dont 2,050 M€ pour la STEU Esternay et</i>
<b>subventions</b>	<b>1 585 000</b>	<i>1,460 réseaux et STEU ex CCPA</i>
à financer	2 826 000	

### EAU DSP

<b>programmes</b>	<b>1 600 000</b>	<i>dont 881K€ en réhabilitation</i>
<b>subventions</b>	<b>543 000</b>	<i>réseaux à Les Essarts les Sézanne</i>
à financer	1 057 000	<i>réservoir à La Noue</i>

### EAU REGIE

<b>programmes</b>	<b>2 975 000</b>	<i>nombreuses opérations entre 100 et 500K€</i>
<b>subventions</b>	<b>1 140 000</b>	<i>les deux notoires : pompage de Sézanne</i>
à financer	1 835 000	<i>et réservoir de Marcilly</i>

